

Voudrais suivre les cours directement à la fac

Par **augustin law**, le **12/08/2015** à **03:01**

je suis actuellement inscrit à Rouen par correspondance et je souhaiterai changer et suivre les cours directement à la fac, je voudrais savoir si cela est possible.

Merci

Par **marianne76**, le **12/08/2015** à **11:43**

Bonjour

Les cours magistraux sont d'accès libres partout. Maintenant pour pouvoir suivre les TD il faut s'inscrire et payer des droits d'inscription

Par **augustin law**, le **14/08/2015** à **01:12**

Merci pour la réponse, je voudrais savoir si on peut demander une exonération des droits d'inscription dans certains cas et combien temps il faut pour recevoir la réponse.

Par **marianne76**, le **19/08/2015** à **20:50**

Bonjour

Trouvé sur [service public.fr](http://service.public.fr)

"Exonération des droits d'inscription

Sont exonérés du paiement des droits d'inscription dans les universités :

les étudiants boursiers du gouvernement français,

les pupilles de la nation.

À leur demande et au vu de leur situation personnelle, certains étudiants peuvent également bénéficier de la même exonération (notamment les réfugiés et les travailleurs privés d'emploi).

Les décisions d'exonération sont prises par le président de l'établissement, en application de critères fixés par le conseil d'établissement, dans la limite de 10 % des étudiants inscrits (hors

étudiants boursiers et pupilles de la nation)."